Ecole de conduite Arc en ciel 2 rue du Général Leclerc 68170 RIXHEIM Tél : 03.89.44.03.42 N° d'agrément : E0306805340 RCS : 393 893 862 000 51	Ecole de conduite Arc en ciel 1 rue d'Eschentzwiller 68440 HABSHEIM Tél : 03.89.44.23.54 N° d'agrément : E1806800060 RCS : 393 893 862 000 77	Ecole de conduite Arc en ciel 14 rue de l'industrie 68440 HABSHEIM Tél : 06.61.71.23.54 N° d'agrément : E2006800010 RCS : 393 893 862 000 69	Ecole de conduite Arc en ciel 12 rue Poincaré 68510 SIERENTZ Tél : 03.89.07.07.03 N° d'agrément : E2506800110 RCS : 393 893 862 0008 85

Les Enjeux de nos formations préparatoires et les conditions de passage des épreuves théoriques et pratiques

Le permis B / B78 (automatique)

Ce permis permet de conduite un véhicule ou un ensemble d'un maximum de 3500kg de Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) et comportant 9 places assises maximum.

Enjeux de la formation :

L'apprentissage de la conduite automobile constitue un enjeu majeur de sécurité routière. La formation au permis B a pour objectif de former des conducteurs capables d'adopter un comportement responsable, autonome et citoyen.

Elle vise à développer les compétences techniques, cognitives et comportementales nécessaires pour circuler en sécurité, anticiper les risques, partager l'espace routier avec les autres usagers et adopter une conduite respectueuse de l'environnement.

Au-delà de la réussite à l'examen, cette formation a pour ambition de réduire l'accidentalité des jeunes conducteurs et de favoriser une mobilité durable et responsable.

Conditions de passage des épreuves :

Épreuve théorique générale (ETG)

- Avoir une demande de permis de conduire validée auprès de l’ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)

- Être âgé d'au moins 16 ans (15 ans en conduite accompagnée).

Épreuve pratique

- Avoir obtenu l'Épreuve Théorique Générale (Code de la route), valable 5 ans.

- Être âgé d'au moins 17 ans.

- Avoir validé les compétences nécessaires avec l'établissement de formation.

- Obtenir au minimum 20 points sur 31 sans commettre de faute éliminatoire.

Permis A1 / A2

Ce permis permet de conduire une motocyclette de 125cm3 et de 11 kW soit 15 chevaux pour le permis A1 et 35kW soit 47,5 chevaux pour le permis A2 à condition que la puissance d'origine ne dépasse pas 70 kW soit 95 chevaux.

Enjeux de la formation :

Le motocycliste est un usager particulièrement vulnérable. La formation au permis A1/A2 a pour enjeu de permettre au futur conducteur d'acquérir les compétences indispensables pour maîtriser sa moto, analyser son environnement et anticiper les situations à risque.

Elle favorise l'adoption d'une conduite responsable, respectueuse des autres usagers et adaptée aux spécificités de la circulation à deux-roues motorisé.

L'objectif est de diminuer les risques d'accident, d'améliorer la perception des dangers et de développer une conduite autonome, sûre et respectueuse de l'environnement.

Conditions de passage des épreuves

Épreuve théorique moto (ETM)

- Avoir une demande de permis de conduire validée auprès de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)

- Être âgé d'au moins 16 ans (18 ans pour le permis A2)

Épreuves pratiques (Hors et en circulation)

- Être âgé de l'âge réglementaire correspondant à la catégorie demandée.

- Avoir obtenu l'épreuve théorique moto ETM

- Réussir l'épreuve hors circulation (plateau).

Permis B(E)

Ce permis permet de tracter une remorque d'un poids total autorisé en charge (PTAC) de plus de 750 kg et jusqu'à 3500 kg.

Enjeux de la formation

La conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur et d'une remorque nécessite des compétences spécifiques.

Cette formation a pour enjeu de permettre au conducteur de maîtriser les caractéristiques d'un ensemble articulé, de connaître la réglementation applicable, de réaliser les vérifications indispensables et d'adapter sa conduite aux contraintes liées au poids, au gabarit et au freinage.

Elle contribue à renforcer la sécurité des déplacements professionnels et personnels impliquant le transport de charges importantes.

Conditions de passage des épreuves

Épreuve théorique (dispensée si l'ETG date de moins de 5 ans)

- Être titulaire d'un permis B en cours de validité.
- Avoir une demande de permis validée auprès de l'ANTS.

Épreuves pratiques (Hors et en circulation)

- Disposer d'une épreuve théorique générale (ETG) valide (de moins de 5 ans).
- Être âgé d'au moins 18 ans.

Mention additionnelle B96 (formation remorque)

Cette formation permet de tracter une remorque de plus de 750kg de poids total autorisé en charge sans que la somme des deux PTAC (tracteur + remorque) dépasse 4250kg.

Enjeux de la formation

La conduite d'un véhicule tractant une remorque de plus de 750 kg lorsque la somme des PTAC est comprise entre 3 500 kg et 4 250 kg implique des connaissances et des savoir-faire particuliers.

Cette formation vise à sensibiliser les conducteurs aux spécificités du tractage, aux règles de sécurité, aux vérifications avant départ ainsi qu'aux adaptations de conduite indispensables.

Son objectif est de prévenir les accidents liés au remorquage, d'assurer la sécurité des occupants et des autres usagers, tout en garantissant le respect de la réglementation.

Conditions de validation

Cette formation ne comporte ni épreuve théorique ni épreuve pratique.

La mention B96 est délivrée après le suivi intégral de la formation réglementaire de 7 heures et l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Passerelle A2 vers A

Cette formation permet de conduire toutes les motocyclettes sans limite de puissance.

Enjeux de la formation

Après deux années d'expérience en permis A2, cette formation permet au conducteur d'accéder progressivement à des motocyclettes plus puissantes.

Son enjeu est de consolider les acquis, de perfectionner les techniques de conduite et de sensibiliser le conducteur aux risques liés à l'augmentation des performances des véhicules.

La formation met l'accent sur l'analyse des situations, la gestion des risques, la maîtrise de la vitesse et le maintien d'une conduite responsable afin de limiter l'accidentalité des motocyclistes expérimentés.

Conditions de validation

- Être titulaire du permis A2 depuis au moins deux ans.

- Aucun examen théorique ni pratique n'est organisé.

- La catégorie A est obtenue après le suivi complet de la formation réglementaire de 7 heures.

Permis AM

Cette formation permet de conduire un cyclomoteur ou un quadricycle à moteur d'une cylindrée maximale de 50 cm3 soit 6kW et muni d'un maximum de 2 places assises. La vitesse maximale ne peut excéder 45 km/h.

Enjeux de la formation

La formation AM constitue le premier accès à la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur.

Son principal enjeu est de permettre aux jeunes conducteurs d'acquérir les bases d'une conduite sûre, responsable et respectueuse des règles de circulation.

Elle développe les premiers automatismes de conduite, la perception des risques, le partage de la route avec les autres usagers et l'importance des équipements de protection, afin de favoriser une mobilité sécurisée dès les premiers déplacements.

Conditions de validation

-Cette formation ne comporte ni épreuve théorique ni épreuve pratique.

-L'attestation est délivrée après le suivi complet de la formation réglementaire et l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Formation 125 cm³ / L5e

Cette formation permet de conduire une motocyclette de 125cm3 maximum soit 11kW ou 15 chevaux (15kW soit 20 chevaux pour les tricycles).

Enjeux de la formation

La formation destinée aux titulaires du permis B souhaitant conduire une motocyclette légère (125 cm³) ou un véhicule de la catégorie L5e a pour enjeu de préparer le conducteur à une pratique sûre, autonome et responsable du deux ou trois-roues motorisé.

Elle permet d'acquérir les connaissances et les compétences indispensables à la maîtrise du véhicule, à l'analyse de l'environnement routier, à l'anticipation des situations à risque et au respect de la réglementation.

La formation sensibilise également à l'importance des équipements de protection, du partage de la route avec les autres usagers et d'une conduite adaptée aux spécificités de ces véhicules afin de réduire les risques d'accident.

Conditions de validation

- Être titulaire du permis B depuis au moins deux ans.
- Avoir 21 ans.
- Aucun examen théorique ni pratique n'est organisé.
- L'attestation est délivrée après le suivi intégral de la formation réglementaire de 7 heures.